

L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti



18

Comptes annuels

de la commission de
surveillance de la CCNT
www.ccnt.ch



KPMG SA

Audit

Viaduktstrasse 42
CH-4002 Bâle

Case postale 3456
CH-4002 Bâle

T +41 58 249 91 91
F +41 58 249 91 23
kpmg.ch

Rapport de l'auditeur à la commission de surveillance sur les comptes annuels de

Office de contrôle de la CCNT, Bâle

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Office de contrôle de la CCNT, comprenant le bilan, le compte de résultat et le compte d'exploitation et annexe pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2018.

Responsabilité de la gérance

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales (art. 957 à 960e CO) et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (section 5.1 de la directive de novembre 2014), incombe à la gérance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la gérance est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2018 sont conformes à la loi suisse (art. 957 à 960e CO) et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (section 5.1 de la directive de novembre 2014).

KPMG SA



Claudio Boller
Expert-réviseur agréé



Elodie Friedl
Expert-réviseur agréée

Bâle, le 14 juin 2019

Annexe:

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat et du compte d'exploitation

Bilan

Actifs per 31.12.2018

Actif circulant

Liquidités

Caisse	8'504.35
Compte postal	25'752'790.70
Comptes bancaires	6'403'189.77
Comptes bancaires EUR	106'762.00
Total Liquidités	32'271'246.82

Autres créances à court terme

15'719.49

Actifs transitoires

1'000'080.00

Total Actif circulant

33'287'046.31

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Installation et mobilier	1.00
Véhicules	218'529.73

Total Immobilisations corporelles

218'530.73

Total Actif immobilisé

218'530.73

Total Actifs

33'505'577.04

Passifs et capitaux propres

Capitaux étrangers

Capitaux étrangers à court terme

Créanciers (CCNT)	-626'725.66
Engagement envers le fonds d'exploitation	-1'057'416.55
Passifs transitoires	-25'500.00
Provisions à court terme CCNT	-3'346'188.10
Provisions à court terme Formation et perfectionnement	-3'659'692.58

Total Capitaux étrangers à court terme

-8'715'522.89

Capitaux étrangers à long terme

Provisions Formation et perfectionnement	-19'341'185.73
--	----------------

Total Capitaux étrangers à long terme

-19'341'185.73

Total Capitaux étrangers

-28'056'708.62

Capitaux propres

Capital reporté	-4'861'760.56
Résultat	-587'107.74

Total Capitaux propres

-5'448'868.42

Total Passifs

-33'505'577.04

Les explications point par point en annexe, page 8 et suivantes

Compte d'exploitation

Recettes d'exploitation 2018

Recettes de contributions aux frais d'exécution de la convention	
Contributions d'employeurs	7'803'357.40
Contributions de salariés	951'117.89
Autres recettes	28'054.06
Peines conventionnelles	412'395.38
Défraiement de l'office de contrôle	18'594.63
Contrôles LTN	6'000.00
Total Recettes de contributions aux frais d'exécution de la convention	9'219'519.36
Recettes de contributions pour formation et perfectionnement	
Contributions d'employeurs	10'004'304.35
Contributions de salariés	1'219'381.91
Total Recettes de contributions pour formation et perfectionnement	11'223'686.26
Autres recettes	
Autres recettes opérationnelles	50.30
Recettes financières	995.52
Total Autres recettes	1'045.82
Total Recettes d'exploitation	20'444'251.44
Charges d'administration	
Charges de personnel	-277'964.00
Charges d'administration et d'informatique	
Locaux	-65'688.00
Véhicules	15'847.06
Assurances de choses	-733.51
Recouvrements de créances	-245'698.60
Total Charges d'administration et d'informatique	-327'967.17
Autres Charges opérationnelles	
Charges de la commission de surveillance	-214'582.70
Système informatique	16'749.98
Autres charges administratives	-10'793.22
Frais	-10'881.05
Total Autres Charges opérationnelles	-253'006.95
Amortissements	-21'665.40
Total Charges d'administration	-880'603.52

Les explications point par point en annexe, page 8 et suivantes

Charges d'exécution de la convention 2018

Charges pour prestations de tiers (Mise en page, impression, envoi, etc. CCNT)	-56'685.20
Charges de personnel	-2'333'660.36
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-284'870.00
Véhicules	-87'158.81
Assurances de choses	-733.51
Système informatique	-159'124.80
Autres charges opérationnelles	-144'215.23
Frais	-139'629.87
Total Autres Charges opérationnelles	-815'732.22
Amortissements	-119'159.68
Affectations aux partenaires sociaux pour exécution de la convention	
Total employeurs	-1'100'000.00
Total salariés	-1'100'000.00
Total Affectations aux partenaires sociaux	-2'200'000.00
Total Charges d'exécution de la convention	-5'525'237.46
<u>Charges de conseil et consultation juridique</u>	
Charges de personnel	-414'776.13
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-236'610.00
Assurances de choses	-733.51
Système informatique	-33'499.96
Autres charges opérationnelles	-60'467.79
Total Autres charges opérationnelles	-331'311.26
Total Charges de conseil et consultation juridique	-746'087.39
<u>Charges pour formation et perfectionnement</u>	
Charges de personnel	-181'991.05
Autres Charges opérationnelles	
Locaux	-38'876.00
Assurances de choses/recouvrements de créances	-733.51
Système informatique	-16'749.98
Autres charges opérationnelles	-12'293.22
Autres Charges opérationnelles	-68'652.71
Formation et perfectionnement	
Prise en charge de coûts de cours et d'exams	-1'851'728.00
Prise en charge de coûts pour absence au poste de travail	-1'000'745.95
Administration externe	-300'000.00
Coûts de formation non couverts	-40'989.55
Total Coûts de formation et perfectionnement	-3'193'463.50
Affectations aux partenaires sociaux pour formation et perfectionnement	
Total employeurs	-2'354'000.00
Total salariés	-2'051'725.00
Total Affectations aux partenaires sociaux	-4'405'725.00
Total Charges de formation et perfectionnement	-7'849'832.26

Les explications point par point en annexe, page 8 et suivantes

Autres charges 2018

Autres charges diverses	-39'512.65
Charges financières	-77'489.29
Total Autres charges	-117'001.94

Projets

Projet nouveau champ d'application

Charges de personnel	-171'672.25
Locaux	-44'239.00
Véhicules	-7'923.53
Autres charges d'exploitation	-23'295.67
Charges d'administration et d'informatique	-16'749.98
Amortissements	-10'832.70

Total Projet nouveau champ d'application **-274'713.13**

Projet nouvelle informatique

Programmation, gestion du projet, conseil	-667'304.65
Charges de personnel	-13'999.00
Charges d'administration	-28'192.74
Autres charges opérationnelles	-5'396.61

Total Projet nouvelle informatique **-714'893.00**

Projet Communication

Charges pour petites fournitures et services	-240'212.85
Charges d'administration et d'informatique	-15'874.99
Autres charges opérationnelles	-5'396.61
CCNT Surveillance	-23'016.95
Service médias	-9'373.00

Total Projet Communication **-293'874.40**

Projet Certification ISO

-30'819.71

Rapport de gestion

-50'226.90

Total Projets **-1'364'527.14**

Compte de résultat

Formation et perfectionnement

Total Charges Formation et perfectionnement	-7'849'832.26
Total Recettes Formation et perfectionnement	11'223'686.26

Résultat Formation et perfectionnement avant constitution / dissolution des provisions

3'373'854.00

Constitution / Dissolution de provisions	-3'373'854.00
--	---------------

Résultat Formation et perfectionnement **0.00**

Exécution, conseil, projets

Total Charges exécution, conseil, projets	-8'633'457.44
Total Recettes exécution, autres recettes	9'220'565.18

Résultat exécution, conseil, projets **587'107.74**

TOTAL RÉSULTAT DE L'EXERCICE **587'107.74**

Les explications point par point en annexe, page 8 et suivantes

Informations générales

Le champ d'application de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT) a été étendu par Arrêtés du Conseil fédéral du 19 novembre 1998 (Arrêté initial) et du 12 décembre 2016 pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2020.

L'office de contrôle a pour tâches de vérifier le respect des dispositions de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés, d'informer les travailleuses et les travailleurs assujettis à la CCNT et d'octroyer à des tiers des renseignements au sujet de la CCNT.

Par ailleurs, la CCNT soutient la formation et le perfectionnement en cours d'emploi des collaboratrices et collaborateurs obligatoirement assujettis à la CCNT, en prenant en charge une partie des coûts de la formation et de la compensation du salaire.

Les associations contractantes sont :

- GastroSuisse (employeurs)
- Hotel & Gastro Union (employés)
- hotelleriesuisse (employeurs)
- SCA Swiss Catering Association (employeurs)
- Syna (employés)
- UNiA (employés)

La Commission de surveillance est une société simple au sens de l'art. 530 Ss CO, sans but lucratif, dont le siège se trouve à Bâle.

En moyenne annuelle, l'office de contrôle a occupé en 2018 un total de 24 collaboratrices et collaborateurs (postes exprimés à plein temps).

Principes importants d'évaluation et d'établissement du bilan

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur la présentation des comptes et aux règles édictées par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (directives de novembre 2014). Les principes importants appliqués pour l'établissement du bilan et l'évaluation qui ne sont pas réglés dans le Code des obligations et dans les directives du SECO sont décrits ci-après.

Régularisations des contributions aux frais d'exécution

Les contributions aux frais d'exécution sont déclarées et payées chaque année par chaque établissement. La déclaration est effectuée en décembre de chaque année. Les régularisations (exercice d'imputation) font l'objet d'une estimation prudente de la Commission de surveillance sur la base de valeurs empiriques.

Recettes provenant des employeurs et des employés organisés et non organisés

Les recettes provenant des employés et des employeurs sont indiquées comme montant total pour chacune de ces deux catégories. Dans l'annexe, une distinction est faite entre employeurs et employés organisés ou non sur la base de quorums.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire déterminé en fonction de la durée d'utilisation économique attendue.

Indications concernant le bilan et le compte d'exploitation

Bilan

Actifs de régularisation

Comptes 2019	80.00
Régularisations pour les contributions 2018	1'000'000.00
	1'000'080.00

Provisions à court terme de la CCNT

Site internet, application, etc.	50'000.00
TED	650'000.00
Vacances non prises	410'000.00
Nouveau champ d'application	450'000.00
Communication	116'188.10
Litiges juridiques	150'000.00
Prévoyance professionnelle LPP	100'000.00
Retraite anticipée	400'000.00
Nouvelle salle de séances	800'000.00
Ancienneté	200'000.00
Certification ISO	20'000.00
	3'346'188.10

Provisions à court terme formation et perfectionnement

Montants budgétaires 2018 encore non utilisés	3'659'692.58
---	---------------------

Provisions à long terme formation et perfectionnement

Progresso	850'000.00
Formation professionnelle	250'000.00
Concept de perfectionnement	800'000.00
Montants budgétaires 2018 non utilisés	17'441'185.73
	19'341'185.73

Compte d'exploitation

Exécution de la convention :

recettes de contributions d'employés (base : quorums)

Travailleurs organisés (16%)	1'248'537.18
Travailleurs non organisés (84%)	6'554'820.21
	7'803'357.39

Exécution de la convention :

recettes de contributions d'employeurs (base : quorums)

Employeurs organisés (90%)	856'006.10
Employeurs non organisés (10%)	95'111.79
	951'117.89

Formation et perfectionnement : recettes de contributions d'employés (base : quorums)

Travailleurs organisés (16%)	1'600'688.70
Travailleurs non organisés (84%)	8'403'615.67
	10'004'304.37

Formation et perfectionnement :

recettes de contributions d'employeurs (base : quorums)

Employeurs organisés (90%)	1'097'443.72
Employeurs non organisés (10%)	121'938.19
	1'219'381.91

Peines conventionnelles : recettes de contributions d'employeurs

Employeurs organisés	329'000.00
Employeurs non organisés	84'000.00
	413'000.00

Encaissement

Charges d'encaissement des contributions	40'383.05
Charges de recouvrement de créances	205'315.55
	245'698.60

Charges de la commission de surveillance

Séances ordinaires	88'693.80
Séances supplémentaires	8'000.00
Président, séances ordinaires	31'708.45
Président, mandats supplémentaires	22'500.00
Frais divers	62'937.30
Rapport de gestion	50'226.90
	264'066.45

Affectations aux partenaires sociaux pour l'exécution de la convention

Hotel & Gastro Union	570'000.00	
UNiA	330'000.00	
Syna	200'000.00	
Total employés		1'100'000.00
GastroSuisse	550'000.00	
hotelleriesuisse	403'370.00	
SCA Swiss Catering Association	146'630.00	
Total employeurs		1'100'000.00
		2'200'000.00

Affectations aux partenaires sociaux pour la formation et le perfectionnement

Hotel & Gastro Union	1'926'000.00	
UNiA	119'263.00	
Total employés		2'045'263.00
GastroSuisse	1'177'000.00	
hotelleriesuisse	863'000.00	
SCA Swiss Catering Association	314'000.00	
Total employeurs		2'354'000.00
		4'399'263.00

L'office de contrôle ne rembourse aucun montant à des employeurs et des employés organisés.

L'office de contrôle n'alloue aucun montant à des commissions paritaires régionales.

Utilisation, par les partenaires sociaux, des montants alloués

(conformément aux indications des partenaires sociaux. Ceux-ci ont l'obligation de présenter tous les ans un rapport au SECO sur l'utilisation des fonds affectés à un but précis.)

	Exécution de la convention	Formation et perfectionnement
GastroSuisse		
Charges affichées	1'058'990	22'280'709
Affectation de la CCNT	550'000	1'177'000
Hotel & Gastro Union		
Charges affichées	1'482'734	5'379'567
Affectation de la CCNT	570'000	1'926'000
hotelleriesuisse		
Charges affichées	583'132	2'885'514
Affectation de la CCNT	403'370	863'000
SCA Swiss Catering Association		
Charges affichées	218'610	2'103'849
Affectation de la CCNT	146'630	314'000
Syna		
Charges affichées	450'000	—
Affectation de la CCNT	200'000	—
UNiA		
Charges affichées	4'131'500	425'500
Affectation de la CCNT	330'000	119'263

Conseil

Régularisation des prestations Exécution de la convention / conseil

Les inspecteurs contrôlent l'application de la convention. En cas de non-respect des dispositions en vigueur, ils conseillent les entreprises pour leur éviter toute erreur. Les deux missions étant concomitantes, il est impossible de les imputer de manière précise à l'un ou l'autre des exercices.

Le service juridique vous renseigne sur l'application de la convention collective de travail.

Formation et formation continue

Les collaboratrices et collaborateurs dont les rapports de travail sont obligatoirement assujettis à la CCNT au moment de leur inscription à un cours de formation ou de perfectionnement bénéficient d'une aide financière de la CCNT.

Les coûts de la formation (coûts d'écolage, charges administratives, coûts des moyens didactiques ainsi qu'éventuels émoluments d'examens) de même que la compensation du salaire sont couverts en grande partie au moyen des contributions aux frais d'exécution de la CCNT et des subventions cantonales.

En règle générale, la personne qui s'inscrit à un cours paie une taxe d'inscription s'élevant à 20% des coûts. Si la formation ou le perfectionnement est suivi avec succès, la moitié de la taxe d'inscription est remboursée.

Pendant les jours de participation à un cours de formation ou de perfectionnement, l'établissement paie le salaire ordinaire à la collaboratrice ou au collaborateur. Ce montant fait l'objet d'une compensation. Le montant journalier de la compensation du salaire dépend du stage de formation suivi.

Actuellement, les stages de formation suivants bénéficient d'un soutien :

- Fide-Cours de langue gastronomie / hôtellerie
- Progresso pour le personnel sans formation
- Progredir, projet de formation pour l'émigrante et l'émigrant
- Formations initiales en cours d'emploi avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)
- Formations initiales en cours d'emploi avec certificat fédéral de capacité (CFC)
- Examens professionnels fédéraux
- Examens professionnels supérieurs fédéraux
- École supérieure EPD
- Cours de formateur

Les montants budgétisés mais non utilisés sont alloués à des provisions. Ces provisions sont ensuite utilisées pour la couverture des coûts en cas de dépassements du budget.

HOTEL & GASTRO
Union
depuis 1886

syna

UNiA
Le Syndicat.

SCA
SwissCateringAssociation

GASTRO SUISSE
Pour l'Hôtellerie et la Restauration

hotelleriesuisse
Swiss Hotel Association